Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212202832-20251218-02_12_2025-DE

SEANCE DU 18 décembre 2025

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU à la Mairie de Saint-Clet.

Date de la convocation :	Le 17 novembre 2025	
Présents :	Claude PIRIOU	Alexandre LE DANTEC
	Laure ROPERS	Gérard LE CABEC
	Arnaud LE BRAS	Claude HAMON
	Eric MORDELET	Guirec SCOLAN
	Odile HERVE	Joël PIRIOU
		Clet LE NORMAND
Absents excusés :		
Absents :		
Pouvoirs :		
Quorum :	Atteint	
Secrétaire de séance :	Arnaud LE BRAS	

N°02.12.2025 : Les restes à réaliser – dépenses d'investissement :

Pour assurer le paiement des dépenses engagées et non mandatées à ce jour, il convient d'établir l'état des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2026 :
Au vu de l'exécution budgétaire :

TRAVAUX	RESTE A REALISER	IMPUTATION COMPTABLE
Prestation architecte maison Even	1 980.00 €	203
MOE Kernizan	29 988 €	203
Travaux stade	2 872.85 €	2131
Ouvrants local technique	2 593.56 €	2131
Cloison séparative local services techniques	1 330.00 €	2131
Pompe à chaleur médiathèque	10 752.00 €	2131
Cuisine équipée 8 bis rue de l'Argoat	2 075.00 €	2132
Portes des vestiaires foot	10 722.24 €	2135
Travaux de voirie 2025 (enrobés)	46 346.20 €	2151

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212202832-20251218-02_12_2025-DE

Travaux enrochement KERGUEZENNEC	5 112.00 €	2151
Travaux assainissement et création de stationnement au stade	17 607.60 €	2151
Divers panneaux + vitrines	7 984.68 €	2152
Remplacement des alarmes école	1 846.68 €	2156
Alarmes anti-intrusion	1 234.80 €	2158
	142 445.61 €	

Le Conseil Municipal, vu le code général des Collectivités Territoriales et l'exposé du Maire décide à l'unanimité :

D'ADOPTER les restes à réaliser de la section d'investissement

DE REPORTER les restes à réaliser au budget primitif 2026 selon les imputations listées dans le tableau ci-dessus
Le Maire, la secrétaire générale et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Claude PIRIOU,

MAIRIE DE SAINT-CLET 22260

Le Secrétaire de séance,
Arnaud LE BRAS